



HAL
open science

La concurrence proposition infinitive / complétive en quod ou quia dans les Sermons de saint Césaire d'Arles

Marie-Dominique Joffre

► **To cite this version:**

Marie-Dominique Joffre. La concurrence proposition infinitive / complétive en quod ou quia dans les Sermons de saint Césaire d'Arles. *Revue de Linguistique Latine du Centre Alfred Ernout (De Lingua Latina)*, 2019, 19, p. 58-72. hal-03274945

HAL Id: hal-03274945

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-03274945v1>

Submitted on 30 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La concurrence proposition infinitive / complétive en *quod* ou *quia* dans les *Sermons* de saint Césaire d'Arles

Marie-Dominique JOFFRE
Centre Alfred Ernout
madojoffre@orange.fr

RESUME

Cet article a pour but d'évaluer la fréquence des propositions infinitives objets (AcI : *Accusatiuus cum Infinitiuo*) utilisées par Césaire d'Arles dans ses *Sermons* et d'examiner les conditions contextuelles, syntaxiques et tactiques de leur emploi.

Le dépouillement de quelques textes montre que l'AcI est encore bien représenté à la fin du V^{ème} et au début du VI^{ème} siècle, et qu'il côtoie les complétives en *quod* ou *quia*, et que Césaire peut recourir indifféremment, semble-t-il, à chacune de ces options syntaxiques, comme le montre le couple formé par *dicere quod ...* (*Serm.* 5,3) et *dicere [...] mala uiris licere* (*Serm.* 42,3). Toutefois, l'AcI est généralement utilisé dans des constructions syntaxiques claires et simples, à proximité du verbe régissant, qui doit être facilement repérable.

Mais un examen plus approfondi fait apparaître que dans bon nombre de ces AcI, le sujet à l'accusatif est un pronom réfléchi. On en vient à se demander si, à une époque où se constituait le paradigme des verbes pronominaux, de telles structures ne contenaient pas déjà ce nouveau type pronominal de verbes, et si elles n'étaient pas à l'origine des tours français comme : *Il / elle se dit / s'est dit(e) capable de traiter cette question*.

MOTS CLES : AcI (*Accusatiuus cum Infinitiuo*), subordonnées complétives d'objet, verbe pronominal.

ABSTRACT

The aim of this article is to evaluate the frequency of the infinitive clauses functioning as objects (AcI: *Accusatiuus cum Infinitiuo*) used by Caesarius of Arles in his *Sermons* and to examine the contextual, syntactic and word order conditions of their utilisation.

The analysis of a number of texts shows that the AcI is still well represented at the end of the 5th and at the beginning of the 6th centuries, and that it coexists with *quod* and *quia* complete clauses, and that it seems that Caesarius can use either of these syntactic options indifferently,

as shown by the couple formed by *dicere quod ...* (Serm. 5.3) and *dicere [...] mala uiris licere* (Serm. 42.3). However, the AcI is generally used in clear and simple syntactic constructions, situated close to the governing verb which must be easily detectable.

But a closer look reveals that in many of these cases, the accusative subject of the AcI is a reflexive pronoun. One may wonder whether, at a time when the paradigm of pronominal verbs was being formed, such structures did not already contain this new pronominal type of verb and if they were not the beginning of French expressions such as: *Il / elle se dit / s'est dit(e) capable de traiter cette question* ("He / she says / said he / she was able to handle this issue").

KEY WORDS : AcI (*Accusatiuus cum Infinitiuo*), object completeive clauses, pronominal verb.

1. INTRODUCTION

L'histoire des langues romanes nous apprend que la proposition infinitive (AcI « *Accusatiuus cum Infinitiuo* »), subordonnée objet des verbes de sens « dire », « croire », « penser », « savoir » a disparu, remplacée par des structures introduites par un subordonnant : *quod, quia* > fr. *que*. Cette modification corrige sans doute ce qui pouvait être ressenti par les locuteurs comme une anomalie, en rendant homogène le système des subordonnées qui, de ce fait, comporteront toutes un verbe à un mode personnel et seront introduites par une conjonction de subordination.

Il est impossible de dater la disparition de l'AcI, mais on peut espérer que la lecture de textes tardifs permet d'en établir les étapes. Il n'est donc pas douteux que l'examen des subordonnées objets dans certains des *Sermons au Peuple* de Saint Césaire d'Arles apportera quelques éléments de réponse.

Certes, même s'il est sûr que ces homélies ont été réellement prononcées, les textes que nous lisons ont été ré-écrits par l'évêque d'Arles dans une langue qui se voulait conforme aux modèles de la latinité classique et qui se démarquait d'un usage oral dont nous ignorons presque tout. Toutefois, nous ne sommes pas encore à l'aube du IX^{ème} siècle, époque où le latin était devenu pour les ouailles une langue étrangère, ce qui, en 813, contraignit le Concile de Tours à demander au clergé de prononcer les sermons dans la langue que le peuple comprenait. Il ne semble pas insensé de penser qu'à la fin du V^{ème} et au début du VI^{ème} siècle, la population rurale de l'ancienne *Prouincia*, au bord de la Méditerranée, était encore en mesure, sinon de parler le latin, du moins de le comprendre. Et face à de tels auditeurs dont bon nombre, comme le laissent entendre certaines allusions dans les sermons, ne savaient pas lire, l'évêque, conformément aux conseils de Saint Augustin, s'est imposé la simplicité¹ : absence de références bibliques trop érudites, images immédiatement compréhensibles et, bien évidemment, une langue à la portée de tous.

2. LES FAITS

Pour ce qui est des subordonnées objets de verbes *dicendi, sentiendi*, si l'on note l'utilisation fréquente des structures introduites par *quod* ou *quia*², l'AcI est encore majoritairement attesté, comme le montrent les

¹ Voir M. BANNIARD, 1992.

² Complété par une subordonnée en *ut* + subjonctif, le verbe déclaratif, conformément à ce qui se passait déjà dans la langue classique, se charge d'un trait supplémentaire, injonctif : (ex. 21) 6,8 : *Ego retineo **dixisse** episcopum meum **ut** qui nouit litteras*

relevés établis dans les 11 sermons sélectionnés (1 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 33 ; 42 ; 52, 53) :

| | | |
|---|----|-------------|
| Propositions infinitives | 38 | |
| Tours <i>Homerus dicitur</i> ... | 19 | |
| Complétives en <i>quod</i> ³ | 22 | (+ 7 sujet) |
| Complétives en <i>quia</i> | 10 | (+ 1 sujet) |

On constate immédiatement que les AcI sont légèrement plus nombreux que les complétives en *quod* ou *quia* réunies (38 occurrences face à 32). On note également l'utilisation de tours du type *Homerus dicitur caecus fuisse* qui peuvent être considérés comme la version passive la plus usitée de l'AcI :

(1) 52,2 : ***dicantur adhuc esse aliquae mulieres infelices quae*** ...
« on dit qu'il y a encore de malheureuses femmes qui... »

On a l'impression au premier abord que l'emploi de ces trois options de subordonnées objets est totalement aléatoire, comme on peut le constater dans ce qui suit :

(2) 52,3 : *qui eius **ignitum globum** naturali aeris ratione certis temporibus obductum aut uicino solis occidui ardore suffusum quasi aliquem contra caelum carminum **credunt esse conflictum** quem bucinae sonitu uel ridiculo concussis tintinabulis **putant se superare posse** tinnitu, **aestimantes quod** eam sibi uana paganorum persuasione sacrilegis clamoribus propitiam **faciant**.*
« ceux-ci croient que <les vicissitudes> du globe flamboyants <de la lune> (celle-ci, à des époques déterminées, selon un principe céleste naturel, soit se voile, soit s'imprègne de l'ardeur du soleil qui, au moment de son coucher, devient proche) proviennent d'un choc des incantations contre le ciel, conflit dont ils pensent venir à bout en sonnante de la trompette ou en faisant teinter des clochettes qu'ils agitent en un geste dérisoire, estimant, avec leur vaine conviction de païens, se rendre cet astre favorable grâce à des clameurs sacrilèges. »

Certes, l'emploi d'un AcI aussi développé et complexe que celui de la deuxième citation est rarissime⁴, mais on ne voit pas pourquoi les deux verbes quasiment synonymes ici, *puto* et *aestimo*, dont les sujets identiques sont également sujets des verbes dans les subordonnées, sont complétés de manière différentes. On citera également les alternances suivantes :

*scripturam diuinam **studeat** legere*. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pris en compte ce type de construction.

³ Nous n'avons pas relevé dans notre corpus de constructions du type *gaudeo quod, miror quod*.

⁴ Il n'est pas impossible qu'une telle description ait été inspirée à l'évêque par les lectures qu'il aurait pu faire : traités techniques, poètes comme Lucrèce.

(3-a) 42,3 : **dicant** haec tam crudelia **mala** uiris **licere**, et feminis non **licere**.
« ils disent que ces méfaits si cruels sont permis aux hommes, mais pas aux femmes. »

(3-b) 5,3 : **dicere quod** multi talia aut forte peiora crimina committentes nihil in hoc saeculo patiantur.
« dire que ceux qui, nombreux commettent de tels crimes ou peut-être des crimes plus graves n'endureraient rien dans ce siècle. »

(4-a) 6,8⁵ : *Ego in mente habeo* **illum** et de elemosynis **praedicasse**.
« Moi, je me souviens qu'il a également prêché pour les aumônes. »

(4-b) 15,3: *Certissime enim nosse debemus* **quia** [...] *Deus noster de nobis et desiderat et expectat*..
« En effet, nous devons avoir la certitude absolue que notre Dieu désire et attend de nous ... »

Il est à noter également que les verbes de perception comme *uideo* sont aussi bien complétés par un AcI que par une structure composée du substantif objet à l'accusatif et du participe présent.

(5) 53,1: *maximas Deo gratias agimus quia* **uos** ad ecclesiam fideliter **uenire** uidemus.
« nous rendons toutes les grâces à Dieu parce que nous constatons que vous venez de manière fidèle à l'église. »

(6) 9: *Videte ergo* **cooperantem** sibi inuicem **Trinitatem**.
« Voyez donc les éléments de la Trinité coopérer les uns avec les autres. »

Il semble, néanmoins, que les deux constructions ne soient pas interchangeables, mais qu'elles infléchissent différemment la signification du verbe. Ne pourrait-on pas dire que la proposition infinitive confère au verbe de perception le trait supplémentaire de « savoir, détenir une information » indissociable de l'idée d'accompli, de résultat ? Cela est net pour *audio* qui, avec un AcI, ne réfère pas à une perception immédiate, mais prend le sens de « entendre dire », « prendre connaissance d'une information ».

(7) 6,8 : *Ego audiui* **episcopum** meum **dicentem** quod [...].
« Moi, j'ai entendu mon évêque dire que... »

(8) 53,1 : *Audiuimus* **aliquos** ex uobis ad arbores uota **reddere** [...] *auguria diabolica* **obseruare**.
« Nous avons entendu dire que quelques uns parmi vous adressent des vœux aux arbres et observent des augures diaboliques. »

⁵ Dans ce passage (6,8), l'évêque met en scène les fidèles qu'il aimerait entendre échanger des propos portant sur la morale chrétienne. Soucieux de rendre vivante l'évocation, il fait parler directement les protagonistes et prend un évident plaisir à mettre dans leur bouche tout l'éventail des structures encore utilisées à son époque. Voir également l'exemple (7).

3. LE FONCTIONNEMENT DES ACĪ CHEZ SAINT CESAIRE D'ARLES

Il n'y a rien d'étonnant à trouver des AcĪ sous le calame d'un érudit comme l'était l'évêque d'Arles. Mais, en pédagogue soucieux de placer ses propos à la portée de son auditoire, Césaire recourt à cette structure syntaxique parce qu'il est sûr qu'elle est encore comprise. Il convient par conséquent de déterminer les conditions de son emploi sans perdre de vue, toutefois, qu'elle est nettement moins bien repérable que la subordonnée introduite par une conjonction de subordination.

En effet, contrairement à ce qui se passe pour l'AcĪ, la conjonction de subordination, *quod*, *quia* (voire *ut*) marque clairement l'entrée dans la subordonnée. C'est pourquoi l'agencement de ce « nom complexe »⁶ qui se laisse clairement identifier, où le sujet au nominatif et le verbe porteur d'une désinence personnelle sont facilement repérables, est plus souple, plus libre -le verbe peut varier en mode et traduire des modalités comme *faciant* en (2) et *patiantur* en (3-b)- et permet de longs développements où peuvent être inclus des circonstants variés, subordonnées ou syntagmes nominaux :

(7) 6,8: *Ego audiui episcopum meum dicentem **quod** quomodo negotiatores qui non nouerunt litteras, conducunt sibi mercenarios litteratos ut adquirent pecuniam, sic christiani **debent** sibi requirere et rogare et, si necesse est, etiam et mercedem dare ut illis aliquis debeat scripturam diuinam relegere.*

« Moi, j'ai entendu mon évêque dire que, de même que les commerçants qui ne savent pas lire embauchent des employés instruits pour gagner de l'argent, de même les chrétiens doivent chercher pour eux et faire venir et même, si cela est nécessaire, payer quelqu'un pour qu'il leur lise l'écriture divine. »

(9) 42,4 : *Clamo pariter et contestor **quod** quicumque habens uxorem adulteria commiserit, nisi paenitentia prolixa et uberes elymosinae subuenerint et a peccato ipso non cessauerit et si quomodo solet fieri mortuus fuerit in aeternum **peribit** nec illi nomen christianum **proderit**.*

« Et je proclame et je confirme : quiconque, uni à une épouse, commet l'adultère, s'il ne se repent pas profondément, n'offre pas d'importantes aumônes et ne met pas un terme à son péché et si, comme cela arrive habituellement, il meurt, il périra pour l'éternité et le nom de chrétien ne lui sera d'aucun secours. »

Il est également fréquent que la complétive soit annoncée par un anaphorique ou déictique qui, outre sa fonction pragmatique d'annonce insistante, confirme le statut syntaxique de la subordonnée, en l'occurrence sa fonction d'objet.

(10) 53,2 : *Et **hoc** scitote, fratres carissimi, **quia** omnis homo quando baptizatur de grege diaboli et ab exercitu illius **separatur**.*

⁶ G. SERBAT (2003 : 528 et 733) définit la subordonnée conjonctive ou relative comme « un nominal complexe ». Le rôle de « nominalisateur » est rempli par la conjonction ou le pronom relatif.

« Et sachez-le, frères très chers, tout homme baptisé est arraché au troupeau et à l'armée du diable. »

Toutes les ressources de la rhétorique, parallèle, balancement, accumulation, peuvent être mises à contribution pour dramatiser le propos. Dans les trois exemples cités (même si en (7) les propos de l'évêque sont rapportés par les fidèles), la totalité de la démonstration de l'évêque est développée dans la subordonnée au point que les verbes introducteurs, ainsi que leur sujet, en sont réduits à ne produire qu'un effet pragmatique ; ils explicitent ce qu'exprime l'*actio* elle-même qui tire tous ses effets de la modulation, de l'intonation et de la tension de la voix, avec le soutien du geste : *clamo*, *contestor*, l'impératif *scitote*, le syntagme *episcopum dicentem* soulignent fortement l'acharnement et la fougue de l'orateur qui a à cœur de frapper par des images l'esprit de son auditoire et de lui inculquer son enseignement.

4. CLARTE ET SIMPLICITE DE L'ACI

A l'opposé, l'AcI constitue, dans la grande majorité des cas, un espace relativement simple, dans lequel aucune subordonnée placée en incise ne vient séparer et trop éloigner ses pivots constitutifs, le substantif sujet à l'accusatif et le verbe à l'infinitif. D'autre part, il se structure à partir et même souvent autour du verbe régissant qui précède souvent la subordonnée :

(11) 1,4 : **dicant se a nobis nec ab illicitis prohibitos nec [...] prouocatos.**
« ils disent que nous ne les avons ni détournés de ce qui était illicite, ni incités. »

(8) 53,1: **Audiuimus aliquos ex uobis ad arbores uota reddere [...] auguria diabolica obseruare.**

(3a) 42,3 : **dicant haec tam crudelia mala uiris licere, et feminis non licere.**
« ils disent que ces méfaits si cruels sont permis aux hommes, mais pas aux femmes. »

Le verbe régissant se trouve couramment placé à l'intérieur de la subordonnée :

(12) 9 : **eum sibi aequaliter uindicare et deitatis ostendit plenitudinem et Patris ac Filii dignitatem.**
« <Le symbole> montre à juste titre, que <l'Esprit Saint> revendique pour lui, de manière égale, la plénitude de <son> statut divin et la dignité du Père et du Fils. »

(13) 7,4 : **nonnulli [...] et panem et uinum et oleum et diuersas expensas ordinant praeparari.**
« quelques uns ordonnent qu'on leur prépare du pain, du vin, de l'huile et de quoi payer d'autres dépenses. »

(14) 9: *vix **eum** aliqui **crederent** uere **fuisse defunctum**.*

« ils avaient peine à croire qu’il fût vraiment mort. »

(15) 1,18: *breue tamen **capitulum** huic epistolae **credidimus inserendum**.*

« cependant, nous avons dû, croyions-nous, insérer à cette lettre un court passage. »

(2) 52,3 : *stulti homines quasi lunae laboranti **putant se debere** succurrere.*

Dans ce dernier exemple, le verbe régissant précède, néanmoins, les deux pôles constitutifs de l’AcI, le verbe à l’infinitif et le pronom sujet à l’accusatif. Placé en tête de la subordonnée, le syntagme au datif, complément de *succurrere*, peut, grâce à une pause marquée par l’orateur, être aussi perçu comme le thème auquel s’applique la suite du propos.

L’antéposition au verbe reste, au contraire, rare:

(16) 33,3 : *iugum Christi **te suscipere non permittit**.*

« <l’avarice qui> ne te permet pas de recevoir le joug du christ. »

(17) 5,4 : *qui **se in comparatione peiorum minus peccare putat**.*

« celui qui s’imagine être un moindre pécheur en se comparant aux plus mauvais. »

(18) 34,2 : ***seruos et ancillas** tuas nec **esurire nec algere permittas**.*

« ne laisse pas tes esclaves et tes servantes souffrir de la faim et du froid. »

Pour ce qui est de la position de l’AcI par rapport au verbe régissant, la langue de Saint Césaire demeure conforme aux habitudes de la langue classique⁷.

Toutefois, mis à part l’exemple (2), l’ensemble constitué par le verbe (avec son sujet) et l’AcI reste relativement court et surtout bien circonscrit. On peut le trouver dans une subordonnée relative :

(2) 52,3: *conflictum **quem** bucinae sonitu uel ridiculo concussis tintinabulis putant **se superare posse** tinnitu, aestimantes quod ...*

(19) 52,4 : *quid aliud credunt, nisi quod illos, **quos** Deus iusserit **nasci**, pascere aut gubernare non possit.*

« et que croient-ils d’autre, si ce n’est que Dieu ne peut ni nourrir, ni guider ceux à qui il a ordonné de vivre ? »

Pour toutes ces raisons, le texte reste compréhensible pour l’auditoire. De plus, il n’est pas à douter que l’énoncé de ces sermons mettait en jeu des procédés prosodiques qui clarifiaient la structure des phrases: on peut imaginer que les pauses marquées par le prédicateur permettaient notamment d’isoler le verbe régissant l’AcI, surtout lorsqu’il était au milieu de la subordonnée. C’était déjà ce type de marquant

⁷ Nous renvoyons à l’article de P. GRECO, 2019.

prosodique qui, dès les origines du latin, devait rendre possibles les structures paratactiques dont la séquence subordonnée ne se signalait que par un verbe au subjonctif. Ce type de parataxe était toujours en cours en cette époque chrétienne :

(20) 8,5 : **admoneo** atque **contestor**, sicut iam dictum est, lectionem diuinam iugiter aut ipsi legere aut alios legentes libenter audire **studeatis**.

« je vous exhorte et vous conjure, comme cela a été dit, de mettre votre application soit à lire vous-mêmes le texte divin, soit de bien vouloir écouter d'autres le lire. »

5. LE ROLE DE LA PROSODIE

Une fois mis en valeur, le verbe régissant, en raison de son contenu sémantique (savoir, déclaration), avertissait les auditeurs de l'apparition d'une information. Ensuite, la relative simplicité et la brièveté de la proposition livraient un nombre réduit de notions qu'il était aisé pour les auditeurs d'agencer entre elles selon une logique issue de l'expérience qu'ils avaient de la réalité extra-linguistique, ce savoir partagé par les co-énonciateurs, indispensable au décodage et à l'interprétation de tout énoncé. Mais là encore, la prosodie que l'*actio* de l'évêque faisait sentir non seulement par la modulation de sa voix, les variations dans son débit et son rythme de paroles, mais aussi par ses gestes, permettait de regrouper les notions pour faire ressortir celles qui composaient le thème de la subordonnée. On peut ainsi imaginer pour les exemples suivants, des segmentations plus ou moins marquées du type :

(4-a) 6,8: *Ego in mente **habeo** // illum / et de elemosynis praedicasse.*

(21) 6,8: *Ego **retineo** // dixisse / episcopum meum ut qui nouit litteras scripturam diuinam studeat legere.*

« Moi, je retiens que mon évêque a dit à ceux qui savent lire de lire avec application l'écriture divine. »

Toutefois, placé au milieu de l'AcI, le verbe introducteur perd l'essentiel de son impact informatif, car il est en quelque sorte éclipsé par le contenu notionnel de la subordonnée. Isolé, néanmoins, par des pauses, il devait être prononcé d'une voix plus faible pour mieux mettre en valeur le reste de la phrase. Dans :

(13) 7,4: *nonnuli [...] // et panem et uinum et oleum et diuersas expensas / **ordinant** // praeparari.*

le verbe *ordinant* fait corps avec l'infinitif *praeparari* et se borne à conférer à ce dernier le sème modal d'ordre.

L'exemple suivant s'inscrit dans la longue exégèse du « Symbole » unique thème du *Sermon* 9. L'exposé se déroule selon une organisation

extrêmement répétitive : la prière est commentée verset par verset selon le même schéma, citation puis explication. Il n’est donc pas surprenant de noter la répétition de structures causales ou – pour ce qui nous intéresse ici – de verbes comme *ostendere* appartenant au champ sémantique de la démonstration, procédé qui signalait le passage à l’exégèse.

(12) 9: *eum / sibi aequaliter uindicare et deitatis // **ostendit** // plenitudinem et Patris ac Filii dignitatem.*

Ici encore, c’est le contenu de l’AcI qui prime. Le verbe régissant *ostendit* apparaît une fois qu’ont été posés les marquants de la subordonnée, le sujet à l’accusatif *eum* et le verbe à l’infinitif *uindicare* ; mais placé au milieu du premier syntagme nominal accusatif objet, comme dans l’exemple précédent, ce verbe est submergé par la relative longueur des compléments. Il peut d’autant plus facilement passer inaperçu que les fidèles se sont habitués au procédé rhétorique de leur évêque. D’autre part, le premier *et*, ainsi que l’antéposition du génitif adnominal *deitatis* incitent l’auditoire à anticiper et à porter son attention sur les compléments d’objet. Quant au sujet *eum*, l’Esprit Saint, thème de la séquence, sa position de premier terme de l’AcI le met clairement en évidence.

C’est aussi la volonté de mettre en avant non seulement le contenu notionnel de l’AcI, mais aussi le thème sur lequel porte l’information, qui explique l’enchâssement du verbe introducteur dans :

(14) 9: *vix eum // aliqui **crederent** // uere fuisse defunctum.*

La relation prédicative *aliqui crederent* détermine deux membres : d’un côté un groupe qui, au premier abord peut sembler hétéroclite, mais qui regroupe un modalisateur *vix*, et le thème de la proposition *eum*, de l’autre l’assertion *fuisse defunctum* qui porte sur le thème *eum*, le Christ dont la mort est indiscutable. Bien que tous les termes soient correctement fléchis et qu’ils jouent un rôle dans une construction morphosyntaxique conforme à la norme classique, leur position et leur regroupement vont à eux seuls guider la compréhension de l’ensemble : au sujet du Christ (*eum*), certains (*aliqui*) éprouvent de la difficulté (*vix*) à admettre sa mort, lui qui se présente comme le fils de Dieu. Dans ces conditions, le verbe introducteur peut passer inaperçu, dans la mesure également où l’auditoire connaît le thème central du propos: le « Symbole » est avant tout la profession de foi des Chrétiens.

Ce morcellement syntaxique, qui égrène les notions, permet aux fidèles, dépourvus de la connaissance académique du latin, de les agencer entre elles et de saisir le sens du sermon, simplement en se fondant sur l’expérience qu’ils ont acquise du fonctionnement du monde dans lequel ils vivent, sans oublier leur connaissance, même imparfaite du dogme chrétien. Ainsi donc, grâce aux marqueurs prosodiques, la relative simplicité de la composition de l’AcI dispensait les auditeurs de prendre en compte les désinences nominales qui, d’ailleurs, ne devaient pas toutes être parfaitement articulées et audibles. Ce mécanisme de décodage, fondé sur

des calculs logiques, était enfin facilité par la morphologie du verbe, qui, dès les origines du latin, toujours très tranchée par rapport à celle du nom, rendait ainsi le prédicat facilement repérable.

On a donc vu que, grâce à des conditions d'emplois favorables et selon des procédés supra-linguistiques, l'AcI était encore compréhensible, même pour un auditoire qui, dans son ensemble, maîtrisait fort mal le latin. C'est ainsi que la fréquence d'emploi de cette structure syntaxique reste remarquable.

Mais ne faudrait-il pas, néanmoins, nuancer les termes de cette conclusion ? Nous allons nous attacher maintenant à des constructions qui survivent en français, mais dont le lien avec l'AcI latin est totalement occulté.

6. LES ACI A SUJET REFLECHI

Nous avons, en effet, été frappée par le nombre non négligeable (11/38) de subordonnées dont le sujet est un pronom réfléchi à l'accusatif.

Conformément à la norme classique, il réfère au sujet du verbe introducteur :

(22) 1,3 : *A quo sanguine Apostolus **se esse** mundum **dicebat**.*

« de quel sang l'Apôtre se disait-il purifié ? »

(23) 1,4 : ***dic**<u>**nt se** a nobis nec ab inclitis **prohibitos** nec [...] **prouocatos**.*

« ils disent que nous ne les avons ni détournés de ce qui était illicite, ni incités. »

(24) 42,2 : ***se** uident ab honestis et Deum timentibus exsecrari.*

« ils voient qu'ils sont détestés par les gens honnêtes et qui craignent Dieu. »

(25) 42,5 : ***se uirginem non esse cognoscit**.*

« il sait qu'il n'est pas vierge. »

(26) 42,1 : *si misericordiam **habere te dicas**.*

« si tu te prétends habité par la miséricorde. »

(2) 52,3: ***putant se** superare **posse** tinnitu.*

« ils pensent qu'ils peuvent avoir le dessus au moyen d'un tintement. »

(17) 5,4 : *qui **se** in conparatione peiorum minus **peccare putat**.*

(27) 9 : *Qui diuina mysteria intellegendo **se magis capere aestimat** quam credendo.*

« Celui qui croit mieux concevoir les mystères divins par l'intelligence que par la foi. »

Il nous semble naturel de faire le rapprochement avec des expressions françaises comme : *Il s'est vu mourir ; Il se voit (s'est vu) recevoir*

(*décerner*⁸) le premier prix ; *Il se pense (s'est pensé) invulnérable ; Il se croit / se pense / se dit (s'est dit) capable de réussir.*

Certes, personne ne saurait prétendre que l'on a affaire en français à des propositions infinitives. Comme le montre la position conjointe et antéposée du réfléchi, surtout comme le montre l'auxiliation avec *être* aux temps composés, il est incontestable qu'il s'agit de verbes pronominaux dont le rôle est de rapporter au sujet non seulement le verbe conjugué, mais aussi une notion en position de prédicat second, adjectif, nom et même verbe à l'infinitif. Et ce dernier peut parfaitement recevoir un complément. Le mécanisme de la filiation de la structure latine à celle du français est, de notre point de vue, facilement explicable. Il est vraisemblable que le maintien de ces AcI du latin, à sujet réfléchi, ait été facilité par le surgissement des verbes pronominaux dont les emplois se multiplient et se diversifient à l'époque chrétienne.

Composées, dès les origines du latin, d'un verbe transitif et d'un pronom réfléchi régime, accusatif objet ou datif de destination, ces constructions exprimaient la réflexivité, l'action du sujet sur lui-même. Il arrivait également qu'elles permettent à peu de frais la création d'un nouveau verbe : *recipere* « ramener, recevoir » → *se recipere* « revenir ; se ramener ». Ces nouvelles formes verbales finiront par concurrencer les passifs et les déponents, contribuant ainsi à la disparition du paradigme synthétique d'*infectum* de la voix en *-r⁹.

On peut admettre que ces structures à pronom réfléchi régime constituent en français une nouvelle voix, signifiant, tout comme le passif, de la diathèse interne : elles indiquent que le procès exprimé par le verbe, auquel s'ajoute parfois un complément d'objet, trouve dans le sujet le lieu de sa réalisation¹⁰. L'agent du procès n'est alors qu'un élément de second ordre. Dans la plupart des cas, c'est le sujet qui est lui-même à l'origine du procès qui l'affecte : fr. *Il se regarde dans le miroir*¹¹.

Dans les tours qui nous intéressent ici, le concept signifié par l'infinitif est, aussi bien en latin qu'en français, rapporté au sujet du verbe conjugué, tête de phrase en latin, tête de syntagme en français. Mais alors que dans l'AcI du latin, le réfléchi, sujet à l'accusatif, rapporte au sujet du verbe introducteur les informations contenues dans la subordonnée, seulement dans un second temps, après la prise en compte de leur coréférence, avec

⁸ Dans le cas d'un verbe transitif à l'infinitif, le réfléchi latin correspondant serait au datif : *uidet sibi maximum praemium dari*.

⁹ Voir P. FLOBERT (1975) ; M.-D. JOFFRE (1995 et 1997).

¹⁰ Nous reprenons la définition que E. BENVENISTE (1950) propose de la diathèse interne. Dans fr. *Il se casse la jambe*, c'est le procès /casser + jambe/ qui, dans sa globalité, est rapporté au sujet.

¹¹ Mais le pronominal se substitue parfois au passif : fr. *La lune s'aperçoit à travers les nuages* ; dans ce cas, même s'il est concevable, l'agent trouve difficilement une expression linguistique. Enfin, le pronominal a aussi pour vocation d'exprimer un processus totalement autonome ; les éléments déclencheurs sont si nombreux et si complexes qu'on ne peut les ramener à un seul concept : fr. *Le mur se fissure*.

le pronominal français, le pronom réfléchi conjoint indique préalablement que l'ensemble du prédicat, c'est-à-dire le verbe et ce qui le complète, ne concerne que le sujet. Formellement la structure est restée la même, mais elle a fait l'objet d'un glissement dans la perception et l'analyse : désormais, en français, le pronom réfléchi est coupé de l'infinitif ou du terme attribut et est associé au verbe dont il est, on l'a vu, le marquant de diathèse interne. Les tours français pronominaux sont à rapprocher des constructions à infinitif complément, déjà admises en latin, telles que : (20) *alios legentes libenter **audire studeatis*** et fr. *Il décide de partir* ; en l'absence d'indication contraire explicite, le co-énonciateur déduit, par défaut mais en toute logique, que l'auteur du procès ne peut être que le sujet grammatical du verbe conjugué.

7. CONCLUSION

L'examen de ces quelques sermons de Saint Césaire d'Arles nous a montré que si les complétives objets introduites par *quod* ou *quia* sont bien attestées, la proposition infinitive reste elle aussi couramment en usage. Son emploi ne reste, néanmoins, possible qu'au prix de la simplicité et de la clarté. Mais à observer les données de plus près, on constate qu'un nombre non négligeable de structures (où le sujet de ce que nous analysons comme AcI est un pronom réfléchi) survivent en français sous la forme de constructions où l'on a affaire à un pronominal suivi d'une prédication seconde. On a relié ces emplois au développement du pronominal, nouvelle voix dont la création est amorcée en latin dès le II^{ème} siècle avant J.C.¹². On ajoutera que la restructuration de la séquence *Verbe – substantif à l'accusatif – infinitif* n'est sans doute pas sans lien avec le développement de l'emploi de l'infinitif comme complément. Cette séquence de type AcI a d'ailleurs peut-être été un passage obligé avant la constitution des causatifs. En effet, on a relevé en 42,2 une structure qui s'analyse peut-être encore comme un AcI qui se serait substitué à la subordonnée en *ut* + subjonctif, régulière dans la langue classique : *facite **hoc**¹³ ad humilitatis nostrae notitiam **peruenire*** « faites parvenir cela à la connaissance de notre humble personne. »

Ainsi, par delà les apparences, la langue de l'évêque d'Arles nous offre un témoignage précieux des mutations que le latin est en train de connaître en cette aube du VI^{ème} siècle.

REFERENCES

¹² Les pièces de Plaute nous en fournissent déjà de nombreux exemples.

¹³ La norme classique imposait : *facite **ut** hoc perueniat ad ...*

BANNIARD, Michel, 1992, *Viva voce. Communication écrite et communication orale du IVe au IXe siècle en Occident latin*. Collection des études augustinienes, Paris.

BENVENISTE, Emile, 1950, « Actif et moyen dans le verbe », in : *Problèmes de linguistique générale, I*, (éd.1966) Paris, Gallimard, 168-175.

FLOBERT, Pierre, 1975, *Les verbes déponents latins des origines à Charlemagne*, Paris, Les belles Lettres.

GRECO, Paolo, 2018, « Forme delle subordinazione completiva nel *Bellum Iugurthinum* di Sallustio », in : *Revue de linguistique latine du centre Ernout. De lingua latina*, revue électronique hébergée à Sorbonne-Université <<http://lettres.sorbonne-universite.fr/rubrique2315>>

JOFFRE, Marie-Dominique, 1985, « Les racines du pronominal français en latin », *L'Information grammaticale*, 26, 9-13.

JOFFRE, Marie-Dominique, 1995, *Le verbe latin. Voix et diathèse*, Peeters, Louvain.

JOFFRE, Marie-Dominique, 1997, « De l'existence de véritables pronominaux en latin classique », *Revue de Philologie*, LXXI, 55-64.

LAVENCY, Marius, 2003, « La proposition infinitive » : in C. Bodelot (éd.), *Grammaire fondamentale du latin*, Tome X, *Les propositions complétives en latin*, Peeters, Louvain, 97-192.

SERBAT, Guy, 1996, *Grammaire fondamentale du latin*, Tome VI, *L'emploi des cas en latin, 1 : Nominatif, vocatif, accusatif, génitif, datif*, Peeters, Louvain.

SERBAT, Guy, 2003, « Les complétives en quod », in C. Bodelot (éd.), *Grammaire fondamentale du latin*, Tome X, *Les propositions complétives en latin*, Peeters, Louvain, 528-753.